

## RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS COMPÉTENTES EN MATIÈRE D'EMPLOI, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

### Session IV - Les villes en tant que propulseur de l'innovation

#### Note thématique

Les villes sont traditionnellement les lieux qui enregistrent la plus grande concentration d'énergies, d'activités et de ressources, qui ont donné naissance aux processus et aux dynamiques d'évolution aptes à mettre en route les changements les plus marqués. Pour les mêmes motifs, les villes constituent des systèmes complexes dont la gestion est d'autant plus difficile que leurs dimensions augmentent, en raison des risques élevés de congestion.

Selon la communication de la Commission ([COM\(2014\)490](#)) intitulée « La dimension urbaine des politiques européennes – Principales caractéristiques d'un programme urbain de l'UE », l'Europe est la région la plus urbanisée du monde : environ 359 millions de personnes, soit 72% de la population de l'UE, vivent dans des zones métropolitaines où sont générés plus de deux tiers du PIB européen, où l'on consomme 75% de l'énergie, où se concentre 80% des émissions de CO2 et où l'on produit 75% des déchets. La part de la population urbaine continue à s'accroître et probablement d'ici 2050 elle atteindra un niveau supérieur à 80%.

Les dimensions des villes européennes, à l'exception des zones urbaines de Paris et de Londres, ne sont toutefois pas comparables avec celles des villes plus grandes et étendues sur d'autres continents. Cela devrait constituer un avantage pour l'Europe, vu que des dimensions plus limitées rendent moins problématique le fait de gouverner des réalités complexes comme le sont, dans tous les cas, les zones urbaines.

Les villes européennes n'ont pas perdu leur capacité d'attraction et elles continuent à être perçues comme des lieux pouvant offrir de plus grandes opportunités de réalisation, en tant que moteurs de l'innovation et de la croissance. Cependant, pour garantir un développement harmonieux et durable, il est indispensable de doter les villes d'infrastructures appropriées pour garantir une utilisation efficace des ressources.

Les politiques européennes en matière de villes intelligentes (*smart cities*), de transports intelligents, d'économie verte (*green economy*), de gestion des ressources et de traitement des déchets visent à encourager la création d'environnements urbains équipés et organisés de façon adéquate pour

améliorer la qualité de vie des populations résidentes sans préjuger leur fonction de propulseur de l'économie et du développement.

Le peu d'importance que la question urbaine revêt dans le débat européen peut être mise à la charge du manque d'une base juridique explicite, vu que les Traités ne mentionnent pas directement les villes ni les questions concernant la vie urbaine. Les différentes initiatives adoptées à ce sujet, à partir d'URBAN jusqu'aux Fonds structurels, ont affronté ce thème dans une optique de développement durable.

En 2011, le Parlement européen a adopté une [résolution](#) dans laquelle il demandait un renforcement de la dimension urbaine des politiques de l'UE, en sollicitant un programme de travail commun ou un agenda urbain européen.

Par sa communication sur la dimension urbaine de juillet 2014 ([COM\(2014\)490](#)), la Commission européenne a lancé une consultation publique sur l'avenir de l'Agenda urbain européen, qui s'est conclue le 26 septembre dernier. Les résultats préliminaires de la consultation ont été illustrés à Rome le 1<sup>er</sup> octobre 2014, lors d'une conférence organisée par la présidence italienne du Conseil de l'UE.

Il est estimé que dans la période financière 2014-2020, au moins 50% du Fonds européen de développement régional (FEDER), pour un montant de 80 à 90 milliards d'euros, sera investi dans les zones urbaines à travers des programmes opérationnels généraux, alors qu'une part minimum de 5% des dotations nationales du FEDER a été affectée en faveur du développement urbain durable intégré afin de garantir qu'il soit prioritaire dans tous les États membres. La création de réseaux de contact et les échanges entre villes continueront à être promus par le programme [URBACT](#) de nouvelle génération.

Un nombre croissant de politiques sectorielles de l'UE est explicitement concentré sur les zones urbaines – politique de l'énergie, de la société de l'information, de l'environnement, de l'éducation et de la culture, des transports, etc., action pour le climat, initiatives de soutien telles que la capitale européenne de la culture, villes et communautés intelligentes – et beaucoup d'autres initiatives et directives de l'UE sont implicitement adressées aux zones urbaines.

À la lumière de ces données, il s'agit d'évaluer :

- a) si la définition d'un agenda urbain, dans les termes proposés par la Commission européenne, peut être considéré comme suffisant pour affronter, avec une optique originale, les différents aspects relatifs au gouvernement des zones urbaines, dans le but de sauvegarder et de mettre en valeur le rôle propulseur qu'elles peuvent jouer au sein de l'Union européenne;
- b) si les initiatives mises en œuvre en Europe peuvent être considérées comme adéquates pour assurer aux villes un développement urbain durable et une croissance intelligente, inclusive et compatible sous l'aspect



environnemental ; et notamment, si ces initiatives peuvent être reconduites à une stratégie accomplie et organique ou si elles présentent des incohérences et des contradictions ;

- c) si les ressources d'origine européenne globalement disponibles peuvent être considérées comme suffisantes au regard du but poursuivi ; considérer notamment quels autres canaux et instruments financiers pourraient être utilisés en vue d'augmenter le montant disponible ;
- d) quelles meilleures pratiques peuvent être adoptées en ce qui concerne les projets relatifs aux villes intelligentes, à la voirie, à la récupération des zones urbaines, à la gestion des déchets.